

Etat des lieux du prélèvement et de la greffe d'organes, de tissus et de cellules

TUNISIE

Pr Rafika Bardi

6ème colloque France Maghreb sur la transplantation
Fès, 9 et 10 janvier 2015

Encadrement institutionnel et organisation

CNPTO

- Établissement public à caractère administratif, doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière.

- Soumis à la tutelle du ministère de la santé.**
- Budget spécifique rattaché au budget général de l'état.**
- Dirigé par un directeur général et doté d'un conseil administratif et d'un conseil scientifique.**

MISSIONS DU CNPTO (1)

- Gère la liste nationale des patients en attente de la greffe rénale et de la greffe de la cornée et veille à sa mise à jour.

- Fixer les règles d'attribution des greffons rénaux selon un score qui tient en compte de plusieurs facteurs médicaux :

- * Age (priorité pour les enfant < 16 ans)
- * Degré d'urgence (épuisement du capital vasculaire)
- * groupe sanguin
- * typage HLA, ACC
- * délai d'attente depuis l'inscription

MISSIONS DU CNPTO (2)

- Propose les règles de bonne pratique et de procédures en matière de prélèvement et de greffe.
- Assure le recensement des donneurs potentiels déclarés.
- Participe à la prise en charge du donneur et de sa famille.
- Fournit une aide logistique à l'organisation du prélèvement: pratique de l'EEG, angioscanner cérébral, biologie, examens bactériologiques virologiques et immunologiques, ainsi que les démarches administratives, absence d'opposition.
- s'assure de la bonne qualité des organes et des tissus prélevés et veille à l'absence de contre indications cancéreuses et infectieuses au don d'organes et de tissus.

MISSIONS DU CNPTO (3)

- Assure la coordination entre les différentes équipes impliquées dans le prélèvement et de la greffe des organes et des tissus : coordinateurs médicaux et paramédicaux et médecins référents régionaux.
- Participe à la formation du personnel médical et paramédical impliqué dans l'activité du prélèvement et des greffes.
- Harmonise les techniques immunologiques : HLA, ACC
- Promotion du don d'organes en collaboration avec d'autres associations: participation à la sensibilisation et à l'information du public et des professionnels de santé.

SUIVI ET EVALUATION

- **Le CNPTO établit un rapport périodique sur l'activité des prélèvements et de greffe des organes et des tissus au niveau national.**
- **Evaluation des résultats de la greffe rénale : survie, causes des retours en EER et des décès.....**
- **Suivi des donneurs assuré à l'échelle de chaque service, bien que des recommandations ont été élaborés concernant la création d'un registre de suivi des donneurs depuis 2009 qui sera géré par le CNPTO .**

- un réseau inter hospitalier en cours de mise en place.

LOI ET REGLEMENTATION (1)

- Loi n° 91-22 du 25/03/91 relative au prélèvement et à la greffe d'organes humains ayant intéressé 3 aspects :

1- Prélèvement d'organes sur donneur vivant : lien de sang et lien d'alliance (comité d'éthique à la demande)

2- Prélèvement d'organes sur donneur en EME :
consentement présumé mais en pratique explicite

3- Organisation de l'activité du prélèvement des organes.

- hôpitaux publics autorisés par le MS

- interdiction de toute forme de compensation

- Importation et exportation des organes n'ont pas été
abordées

- Décision au MS du 16/10/98 fixant les critères de diagnostic de la mort encéphalique

- Loi n° 99-8 du 1/03/99 relative à la mention de donneur sur le CIN

- Journée Nationale annuelle du don d'organes en octobre

LOI ET REGLEMENTATION (2)

- Loi n° 95-49 du 12/06/95 relative à la création du centre national pour la promotion de la transplantation d'organes.
- Arrêtés du MS en 2002 et 2007 fixant la liste des établissements publics hospitaliers, autorisés à effectuer les prélèvements et ou la greffe d'organes humains.
- Arrêté du MS en 2004 fixant les critères et les modalités pratiques relatives au prélèvement d'organes et des tissus humains, à leur conservation, leur transport, leur attribution et leur greffe.
- Arrêté du MS en 2004 fixant les règles de bonne pratique relatives au prélèvement et à la greffe des tissus

OFFRE DE SOINS

- La greffe est une activité de soins reconnue au niveau national
- Soutenue au niveau des hôpitaux et par le MS
- Fond de concours pour soutenir l'activité de prélèvement et de greffe
- Accessible à tous les citoyens
- Une indemnité de 500 à 1000 Euros par greffe éalisée est allouée à chaque service impliqué dans l'activité du prélèvement et de greffe.
- Pas de remboursement des frais occasionnés pour le prélèvement sur donneur en EME.
- Indemnités pour les gardes du personnel hospitalier sont attendues

FINANCEMENT

- La dialyse accessible à tous les citoyens:

- * 145 centres dont 99 privés, d'autres sont prévus
- * coût de la séance d'HD : 45 Euros
- * remboursement des frais d'HD et DP par la CNAM (≈ 80 % des patients traités par dialyse)
- * ou bien à la charge du MS

- La greffe accessible à tous les citoyens :

- forfait remboursé par la CNAM ou bien prise en charge par le MS
- Forfait de remboursement par la CNAM pour la première année de greffe rénale ≈ 12. 000 Euros puis prise en charge du coût des immunosuppresseurs.

CENTRES DE PRELEVEMENT ET DE GREFFE

- **Nb de centres de greffe de rein : 6**
- **Nb de centres de greffe de foie : 2, cœur : 1**
- **Nb de centres de prélèvement sur DD : 7 publics**
- **Nb de centres de greffe de tissus (cornées) : 27
20 publics – 7 privés**
- **Nb de centres de greffe de CSH : 1 public à Tunis**
- **Les centres doivent être officiellement autorisés pour l'activité**
- **L'activité de greffe et de prélèvement n'est pas autorisée dans le secteur privé. (sauf pour la greffe de la cornée)**

Organe Rein

	2012	2013	2014
• Nbre de greffes de rein DV	122	107	88
• Nbre de greffes de rein DD	2	18	8

DD = Donneur décédé DV = donneur vivant

Organe Foie

	2012	2013	2014
• Nbre de greffes de foie DV	1	1	0
• Nbre de greffes de foie DD	1	0	0

DD = Donneur décédé DV = donneur vivant

Prélèvements sur donneur décédé

	2012	2013	2014
• Donneur décédés prélevés:			
– en nombre	1	9	4
– par million d’habitants	0,1 pmp	0,8 pmp	0,4 pmp
• Population totale	10,982754 millions		

Liste d'attente au niveau national

	Nbre de patients inscrits en liste d'attente début 2014	Nbre de patients inscrits pendant l'année 2014
Rein	1824 (1159 en instance)	134
Foie	10	12

Début 2014, nombre connu de patients en attente de greffe de :

- Cœur : 6
- Poumons : 5
- Pancréas : inconnu

Suivi des greffés et des DV

(1 diapo)

Survie des greffons :

Rein :

Foie :

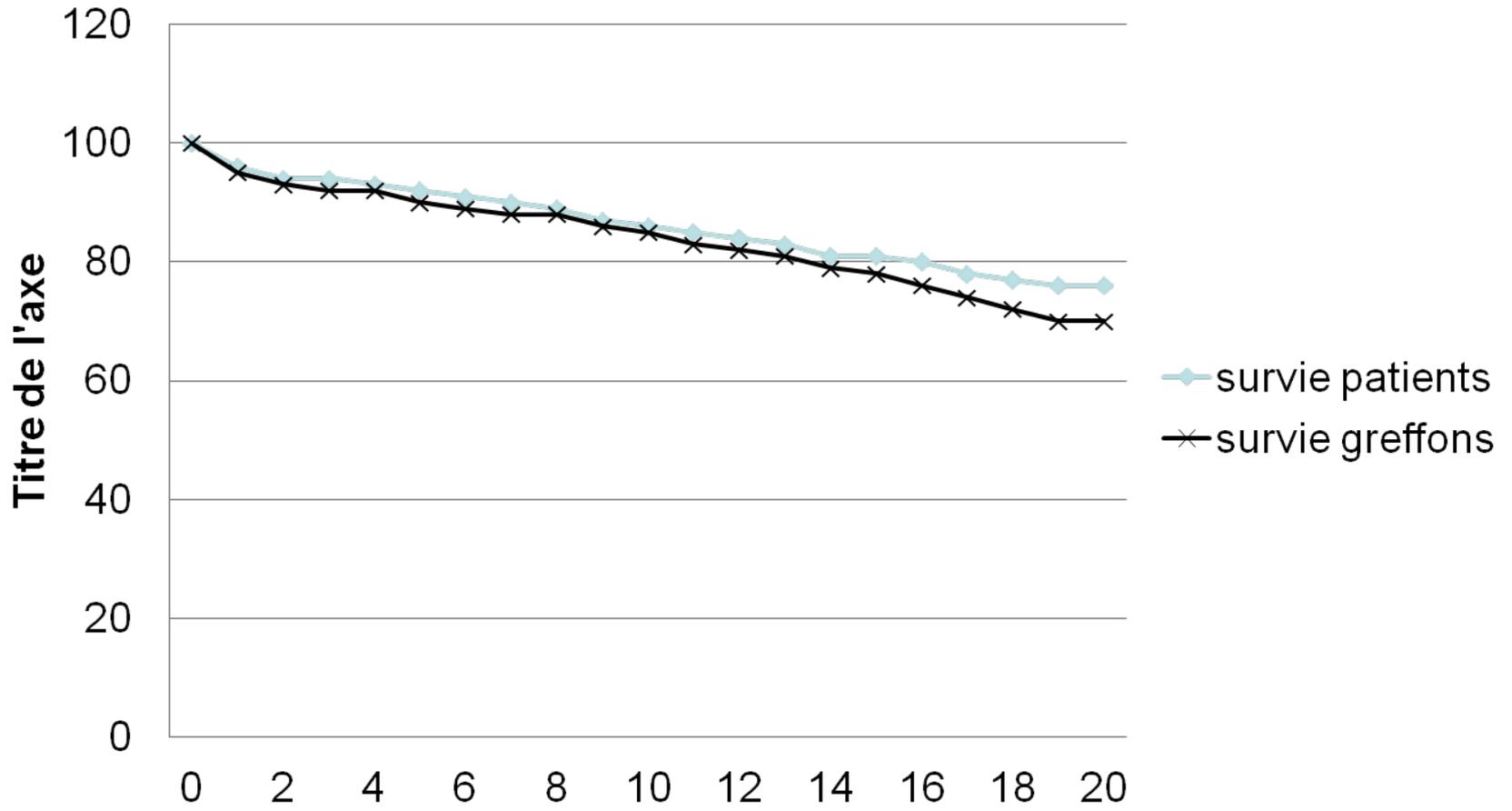
Survie des patients :

Rein :

Foie :

Existe-t-il un registre national de suivi des greffés et des DV ? Oui/non

Survie des patients et des greffons



Autres données

- **1113** patients porteurs d'un greffon rénal fonctionnel en début 2014:
- **9500** patients sous hémodialyse début 2013:
- **196** patients sous dialyse péritonéale début 2013:
- **1459** nouveaux patients admis en dialyse pendant l'année 2012:

LA GREFFE DES TISSUS

- | | 2012 | 2013 | 2014 |
|---------------------------------------|------|------|-------------|
| • Nombre de cornées greffées | 946 | 1065 | 1109 (oct) |
| • Nombre de cornées prélevées: | 430 | 549 | 616 |
| • Nombre de cornées importées: | 582 | 659 | 658 |
- **Nombre de patients en attente de greffe de cornée**
début 2014 : **1341**
 - **Autres tissus greffés :**
 - Membranes amniotiques : **251 (entre 2003-2007)**
 - Têtes fémorales : **2013 : 25**
 - **Les besoins ne sont pas répertoriés**
 - **Existe une banque de tissus fonctionnelle**
 - secteur public
 - reprise d'activité en **2012**

Cellules

- Nombre de greffes de CSH **2012** **2013** **2014**
 - Allogreffes : **48** **45** **14**
 - Autogreffes : **82** **108** **104**

- Il n'existe pas de banque de sang placentaire

Formation

- Il existe une formation
- Formation d'initiation au prélèvement et à la greffe d'organes et de tissus.
- Formation approfondies (à la coordination du prélèvement, les simulations,...)
- Formations spécialisées (abord des proches pour le don,.....)

Pistes d'amélioration

- Que faut-il améliorer aujourd'hui ?
 - Donneur vivant :élargissement du cercle des donneurs ,donneurs croisés...
 - Donneur en EME: la mise en place d'une organisation structurelle intra hospitalière pour le prélèvement d'organes et de tissus
 - Information des professionnels ,des institutionnels, des medias ,et de la population générale.
 - Sensibilisation à travers les associations+++,
Formation des professionnels+++

Merci